Communauté de Communes de l'Aigoual

Siège : 30570 Valleraugue
Bureau : 30750 Trèves
Tél. 04.67.82.73.79 Fax 04.67.82.75.36
email cdec.aigoual@wanadoo.fr

Causse Bégon - Dourbies - Lanuéjols - Notre Dame de la Rouvière - Revens
Saint André de Majencoules - Saint Sauveur Camprieu - Trèves - Valleraugue

Numéro 1—Eté 2003 — Les chefs-lieux des deux Cantons : Trèves et Valleraugue :

Dans ce numéro :

	n° page		n° page
Les membres de la Communauté	3	La filature du Mazel	13
Les commissions	4	L'électrification	14
Présentation du budget	5	Un nouveau contrat pour l'avenir des zones	15-16-17-18
Schéma directeur de développement éco-	6-7-8	Une association : Le ski club du Mont-	18
Les ordures ménagères	9-10	Le déneigement	19
L'oignon doux des Cévennes	11-12	Au prochain numéro...	20

Editorial

Madame , Mademoiselle , Monsieur,

Voilà un peu plus d'un an maintenant , que la Communauté de Communes des Hauts-Plateaux est devenue la Communauté de Communes de l'Aigoual, forte des neuf Communes Gardoises des deux Cantons de Trèves et Valleraugue : Causse Bégon, Dourbies, Lanuéjols, Notre Dame de la Rouvière, Revens, Saint André de Majencoules, Saint Sauveur Camprieu, Trèves, Valleraugue.

Créer ou étendre le périmètre d'une Communauté de Communes, c'est avoir la volonté de formaliser une union, et l'union dont il s'agit, en l'occurrence, c'est l'union des habitants de l'Aigoual au sens large, résidents permanents ou quasi-permanents , habitants de la Montagne des Causses et des Vallées les plus proches : l' union de ceux qui aiment ce territoire, qui y vivent et qui le font vivre.

La Communauté n'est pas encore entrée dans votre vie quotidienne, hormis pour ce qui concerne la collecte des ordures ménagères, mais elle est appelée à être de plus en plus présente à vos côtés, si l'on considère l'évolution constante des lois de décentralisation .

Pour autant, la Communauté n'a pas pour vocation de se substituer aux Communes, mais au contraire d'aider à la résolution des problèmes qu'une Commune seule ne saurait résoudre, en mutualisant les moyens. Son rôle est aussi et surtout de prévoir l'avenir et les futurs axes de développement de son territoire, en s'appuyant sur toutes les forces humaines et naturelles qui le composent ; il va de soi que ce développement doit concerner l'ensemble du territoire, dans un strict souci d'équité.

Pour réaliser cet objectif la Communauté de l'Aigoual s'appuiera sur les messages que chacun peut faire remonter, sur son organisation interne en commissions, sur les aides qu'elle sollicitera auprès des Conseils Général et Régional, de l'Etat et de l'Europe mais surtout sur son identité déjà reconnue de Territoire de Montagne, habité par des hommes et des femmes qui pensent à l'avenir et qui veulent montrer que c'est d'eux-mêmes que partiront les projets de développement.

C'est cela que les Conseillers de la Communauté souhaitent vous présenter maintenant, dans ce bulletin d'informations. Nous vous en souhaitons bonne lecture et sommes à votre écoute pour toute remarque ou suggestion que vous voudriez faire.

Amitiés à tous,

Le Président de la Communauté , **Martin Delord**

Les membres de la Communauté et les suppléants.

Causse Bégon : Titulaires : Bernard BROUILLET – Christian EVESQUE
Suppléants : Philippe BROUILLET – Monique RAYMOND

Dourbies : Titulaires : Jacques BALSAN – Emile SAUVAIRE – Nicole PASSET – Jean-Claude ROUIRE
Suppléants : René PASSET – Fernand PIALOT

Lanuéjols : Titulaires : Martin DELORD – Yolande MAILLE – Monique TEISSIER
Suppléants : Christian CAREL – Yves VERNHET

Notre Dame de la Rouvière : Titulaires : Gilles BERTHEZENE - Albert ESTRADE - Jérôme FESQUET - Dominique SEGUIN
Suppléants : Gabrielle BRUMELOT – Pascal JOURNET

Revens : Titulaires : Henri BEC – Valérie CARCY
Suppléants : André CALAZEL – Madeleine MACQ

St André de Majencoules : Titulaires : Christiane D'ARNAL – Henri FABRE – Rémy PORTALEZ – Véroni - que EYRAL – Jean-François ROUVIERE
Suppléants : Sylvie RUAS—Thierry CABANEL

St sauveur Camprieu : Titulaires : Bernard CASTAGNET—Christian CHLADNI—Françoise DAUX
Suppléants : Dominique CHOQUET – René REILHAN

Trèves : Titulaires : Henri GERIN – Christian ALBINET – André EVESQUE
Suppléants : Catherine ARNAL – Claude CASTEILTORT

Valleraugue : Titulaires : Yves DURAND – Guy SALTET – Gérard SERRANO – Renée PATRINOS – Michel MARTIN – Pierre PIALOT – Huguette ISZEZUK – Francis CAVALIER BENEZET
Suppléants : Alain CHRISTIANI – Jeanne GRANIER

Les commissions

Commission Loisirs et sports : SERRANO Gérard – PIALOT Pierre – GRANIER Jeanne – CAVALIER BENEZET Francis – ROUVIERE Jean-François – FESQUET Jérôme – CAREL Christian – DAUX Françoise – CASTAGNET Bernard – SAUVAIRE Emile – GERIN Henri – ARNAL Catherine – CALAZEL André

Commission Aménagement du Territoire – Programmation des travaux : DURAND Yves – SERRANO Gérard – PATRINOS Renée – CHRISTIANI Alain – GRANIER Jeanne – D'ARNAL Christiane – CABANEL Thierry – FESQUET Jérôme – BRUMELOT Gabrielle – DELORD Martin – CHOQUET Dominique – PASSET Nicole – CASTEILTORT Claude – MACQ Madeleine – BROUILLET Bernard – MARTIN Michel – ISZEZUK Huguette – EYRAL Véronique – PORTALEZ Rémy – BERTHEZENE Gilles – TEISSIER Monique – REILHAN René – BALSAN Jacques – ALBINET Christian – BEC Henri – EVESQUE Christian

Commission environnement :

SALTET Guy – PATRINOS Renée – ISZEZUK Huguette – FABRE Henri – PORTALEZ Rémy – SEGUIN Dominique – ESTRADE Albert – REILHAN René – VERNHET Yves – CASTEILTORT Claude – CARCY Valérie – EVESQUE Christian – CASTAGNET Bernard – PIALOT Fernand – ALBINET Christian.

Nous reviendrons précisément sur les travaux de ces commissions , qui viennent de se mettre en place, dans le prochain numéro.

Le bureau est composé des neuf Maires ou de leurs représentants ; élargi aux présidents des trois commissions, il procède aux arbitrages lors de la préparation budgétaire.

Présentation du Budget 2003.

Pour la section de fonctionnement le budget , voté à l'unanimité, s'établit ainsi :

Recettes		**Dépenses**	
Résultat reporté de l'année 2002	128.701 €	Frais de Personnel	309.500 €
Services (notamment la redevance des O.M	342.266 €	Indemnités	22.000 €
Impôts et taxes	324.671 €	Charges générales	312.000 €
Dotations de l'Etat , du Conseil général	238.200 €	Charges financières.	68.578 €
Loyers	39.782 €	Dépenses imprévues	106.355 €
Divers	31.578 €	Virement investissement	158.565 €
		Subventions et Etudes	128.200 €
TOTAL	1.105.198 €	**TOTAL**	1.105.198 €

Commentaires :

- Le résultat en provenance de l'année 2002 est significatif (128701 €).
- La Communauté de Communes est peu endettée à ce jour, et dispose donc de marges de manœuvre appréciables.
- Le virement à l'investissement (158565 €), permet un bon programme, tandis que le montant des dépenses imprévues (106355 €) permet d'adapter en cours d'année le budget aux projets se faisant jour.
- Les taux de fiscalité en vigueur en 2002 ont été reconduits pour l'année 2003, à savoir :

  Taxe d'habitation : 2,42 %

  Taxe sur le foncier bâti : 4,46 %

  Taxe sur le foncier non bâti : 18,40 %

  Taxe professionnelle : 4,12 %

Pour ce qui concerne la section d'investissement, différents programmes vont être mis en œuvre, sans recours à l'emprunt, pour un total de 710153 €:

- La première phase de la construction d'un bâtiment destiné à améliorer les capacités de production et de commercialisation de la Coopérative de l'oignon doux des Cévennes , à Saint-André de Majencoules.

- Une étude cofinancée avec l'Etat, les Conseils Général et Régional concernant les terrasses pouvant accueillir la culture de l'oignon doux.

- Différents chantiers d'électrification et de mise en réseaux discrets : Camprieu , Causse Bégon , Dourbies , Comeiras , Lanuejols , Notre Dame de la Rouvière , Saint André de Majencoules , Trèves (Combalbert) , Valleraugue.

- L'achat de plusieurs véhicules pour la collecte des O.M , des conteneurs et divers matériels de bureau.

- La fin des travaux des stations de compostage et déchetteries.

- L'étude d'aménagement de notre territoire , visant à imaginer quel il sera à l'horizon des quinze prochaines années.

- Enfin rappelons la fin des travaux du projet de création de structures d'accueil pour personnes âgées sur le Canton de Trèves. Ces structures terminées dans le courant de l'hiver 2002-2003 font ressortir au premier juillet 2003 un taux global de 46% de chambres occupées.

Camprieu

Causse Bégon

Elaboration du schéma directeur de développement économique de la Communauté de Communes de L'Aigoual.

La loi "Chevènement" sur l'intercommunalité prévoit que les Communautés de Communes ou d'Agglomération élaborent un schéma de développement, destiné à prévoir les grands axes de leur avenir à l'horizon des 10 ou 15 prochaines années.

Ce schéma doit être cohérent avec les territoires voisins, et s'appuyer bien sûr sur les potentialités locales.

Après consultation le cabinet "Géo-système" a été choisi pour exécuter ce travail en s'appuyant sur les habitants du territoire de la Communauté de Communes de l'Aigoual ; Géo-système a donc organisé plusieurs entretiens avec différents acteurs de la vie locale (artisans, agriculteurs, acteurs du tourisme, retraités…) et a livré récemment une première phase de cette étude : Le diagnostic. Ce diagnostic s'appuie également sur la compilation des différentes études déjà faites dans le passé. Viendra ensuite le temps des objectifs et des préconisations proposées.

Voici quelques points extraits du premier document ; certains apparaissent comme évidents, d'autres plus surprenants :

Généralités :

- La Communauté de Communes de l'Aigoual est un territoire particulièrement remarquable pour son pa trimoine naturel.
- Malgré la faiblesse des taux de raccordement à un réseau d'assainissement, la qualité de l'eau est bonne.

- La qualité de l'air y est très bonne et le territoire est l'un des moins soumis aux pollutions.
- La complexité du territoire a été un frein au développement.
- Il est nécessaire de rechercher une cohérence d'ensemble, s'appuyant sur une identité commune, et de passer à l'action rapidement afin de lancer une dynamique locale.
- La population des deux cantons est aujourd'hui stable et les Cantons sont attractifs.
- La part des moins de 20 ans est plus faible que dans le Gard.
- Le nombre de familles et d'enfants est en augmentation.
- La proportion de retraités (33 %) demeure supérieure à celle du département (23 %).

Dourbies

Logement : Si la part des résidences secondaires apparaît prépondérante, la croissance de leur part relative est désormais stoppée. "On constate une hausse des prix de l'immobilier et la raréfaction du logement à usage de résidence principale, deux problèmes qui se posent face à la nécessité de maintenir la population locale et d'accueillir de nouveaux arrivants permanents".

Emploi : La situation de l'emploi est plutôt saine, avec une certaine vitalité du tissu économique. Les communes disposent d'un niveau moyen de services et commerces, légèrement meilleur que les autres territoires ruraux situés à proximité.

Agriculture : La superficie agricole reste inchangée, le nombre d'exploitation diminue de 40 % en 20 ans, mais le nombre de chefs d'exploitation à temps complet repart à la hausse.

Tourisme et loisirs : Pour que le développement touristique soit réel et durable, il faut sortir des limites du tourisme en prenant en compte les secteurs liés dans les territoires ruraux ; loisirs, sports, environnement, culture, agriculture, social…

- A l'échelle nationale le territoire est systématiquement représenté grâce à la présence des sites prestigieux et en premier lieu le Mont Aigoual.

- La Communauté de Communes de l'Aigoual n'est jamais représentée dans une même entité touristique dans les guides touristiques.

- Les Offices de Tourisme fonctionnement bien et les relations entre les deux structures sont bonnes.
- L'offre est importante pour les hébergements collectifs (hôtels, campings) ainsi que pour les héberge ments diffus (meublés, gîtes, chambres d'hôtes…) et cela est une caractéristique forte.
- L'ensemble de la gamme est moyenne.
- Les motifs de visite sont les paysages (60 %), le climat (51 %), la montagne (29 %), le patrimoine cultu rel (19 %)
- La Communauté de Communes de l'Aigoual" dispose d'atouts importants et variés (grottes, forêts – arboretums, gorges et vallées, observatoire météo , élevages originaux , station de ski.)

La stratégie d'avenir devra être ciblée au plus prés de réalités telles que ...

- Affirmer une identité commune à travers l'esprit "Montagne / Aigoual / Cévennes / Plateaux" en associant le présent et le passé (activités actuelles / culture / traditions / savoir-faire).

- Stimuler l'initiative privée en termes de création d'activités en appliquant une politique de développement à la fois raisonnable et ambitieuse. Laisser la place à l'innovation et à l'expérimentation.

- Viser la qualité des produits touristiques et des productions agricoles en s'appuyant sur des démarches marketing.

- Favoriser l'émergence de projets partagés par tous, être vigilant pour éviter les projets imposés (par exemple de gros projets d'initiative publique).

- Penser l'ensemble des projets en partenariat

- Elaborer une stratégie touristique en tenant compte de plusieurs échelles territoriales pertinentes (de l'infra-communautaire à l'extra-communautaire) en cohérence avec les schémas de développement touristique de la Région et du Département et avec la charte du tourisme durable du Parc National des Cévennes.

- Maîtriser le développement et l'aménagement du territoire au profit des populations locales et accueillies en respectant la richesse et la diversité patrimoniale (naturelle, paysagère et culturelle). Se donner les moyens et se doter des outils nécessaires (pour la gestion du foncier notamment).

Pour y parvenir, une condition s'impose : passer d'une Communauté de Communes à une communauté d'acteurs et d'habitants en pérennisant et renforçant la communauté d'esprit qui se dessine actuellement."

Les objectifs de développement pour ce territoire consistent dès lors :

- **à renforcer le tissu existant à partir de deux activités de base : agriculture et tourisme**,
- **à maintenir les résidents permanents et à bien accueillir de nouvelles populations**, tout en préservant les équilibres économiques, sociaux et environnementaux :
  . équilibre dans l'offre de logements entre populations permanentes et saisonnières,
  . équilibre entre les activités agricoles et touristiques (gestion de l'espace),
  . équilibre entre les populations actives et inactives (retraités).

Les ordures ménagères

Pour faire le point sur le sujet , il est important de rappeler quelques données de base :

- La loi du 13 juillet 1992, qui imposait la fermeture de toutes les décharges non contrôlées à la fin de l'année 2002 et qui prévoyait le développement de filières permettant le recyclage des déchets (une décharge non contrôlée est une décharge qui ne récupère pas les jus produits par les déchets qui fermentent, et qui pollue donc les nappes souterraines).

- L'éloignement, pour ce qui concerne le Canton de Trèves, de toutes les structures de recyclage et traitement des ordures ménagères, aujourd'hui en service (les Lauzières à Nîmes , Lunel-Viel , Bellegarde).

S'il apparaît concevable que les OM du Canton de Valleraugue soient évacuées quotidiennement vers Nîmes, en attendant qu'une structure de transit et compactage ne voie le jour dans le secteur de Ganges, cela n'est pas le cas pour celles du Canton de Trèves, les kilomètres engendrant des risques, des nuisances et des coûts importants.

C'est pour cela qu'a été réalisée la plate-forme de compostage de Camprieu, qui peut recevoir jusque 40% de la poubelle traditionnelle, et donc permettre de ne charrier à Nîmes que la poubelle grise, en souhaitant qu'elle soit la plus réduite possible, afin de diminuer le coût du service. Précisons à cet instant que cette réalisation a été particulièrement bien subventionnée en investissement (à hauteur de 90%) par le Conseil Général , l'Ademe et l'Etat : son coût ne sera donc pas imputé au contribuable local.

Bien sûr, le tri sélectif mis en place engendre quelques contraintes, d'autant plus que la collecte est encore en rôdage et demande des adaptations en fonction des variations de populations ou des différentes activités exercées sur le Canton de Trèves. Mais la solution retenue présente aussi des avantages :

- le fait d'effectuer un tri complet demandant un effort particulier valorise l'image de notre territoire et conforte sa vocation d' accueil, dans un environnement exceptionnel. Les responsables du Symtoma (Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées) observent d'ailleurs que les premiers résultats pour la qualité du tri sont très encourageants et plutôt plus rapidement obtenus que sur d'autres territoires voisins.

- la fermeture et la réhabilitation désormais possibles des dernières décharges non contrôlées (Valleraugue, Camprieu, Lanuejols).

- le coût, pour un service beaucoup plus élaboré que précédemment, reste acceptable au vu des distances à parcourir , même s'il augmente dans un certain nombre de communes .Il est à noter que certaines Communes ont baissé leur fiscalité de manière à compenser cette augmentation. Pour un foyer , en 2003 , la redevance sur l'ensemble de la Communauté de l'Aigoual s'élèvera à 100 € (655 francs), et le mode de son calcul vous est présenté dans le tableau suivant.

	Coût annuel
Frais de Personnel. (Six personnes à temps plein , sur les deux Cantons.)	160250 €
Amortissement du matériel	24140 €
Fonctionnement. (Consommables , carburant, assurances)	36280 €
Entretien. (Pneus , pièces , main d'œuvre.)	31780 €
Cotisations. (Symtoma , Ademe , …)	23810 €
Transports et traitements de ce qui est évacué.	63300 €
TOTAL	339560 €

Finalement, pour chacun des 3400 foyers recensés sur le territoire de la Communauté, le montant de la redevance sera de 100 €. La Commission environnement se penche en ce moment sur les redevances applicables aux plus gros producteurs de déchets comme les commerces ou les installations touristiques, avec l'objectif de ne pas pénaliser le développement économique.

En conclusion, il est à noter que vous connaissez le personnel qui effectue le service : il appartient à nos villages , n'hésitez donc pas à le solliciter si vous avez des interrogations ou des remarques à formuler ; ils sera enchanté de répondre à vos questions et de tenir compte de vos remarques. A ce propos l'occasion est donnée ici de remercier l'ensemble du personnel de la Communauté, dévoué, compétent et qui prend à cœur son rôle de promoteur de l'idée communautaire.

Pour ce qui concerne les élus de la Communauté, qui ont adopté à l'unanimité les choix qui vous sont proposés , vous pouvez être convaincus de leur volonté de tirer les coûts vers le bas, tout en veillant à améliorer la qualité du service.

Lanuéjols, vue sur le Causse Noir

St André de Majencoules

L'oignon doux des Cévennes.

La Communauté des Communes de l'Aigoual, dans le cadre de son développement économique, souhaite le maintien des agriculteurs, l'installation de jeunes. Elle souhaite mener une politique de concertation avec les partenaires agricoles.

C'est cette politique qui nous a amené à envisager la construction d'un bâtiment coopératif fonctionnel, dans la Commune de St André de Majencoules, afin d'aider à mieux organiser la commercialisation de l'oignon doux.

La production augmente, les prix de vente se sont améliorés, des jeunes restent et se sont regroupés dans une structure coopérative ; il faut les en féliciter, les encourager.

Cet encouragement vient compléter l'effort déjà engagé pour cette filière , en partenariat avec le Département, la Région et l'Etat , comme pour la filière Roquefort , l'accueil en gîtes ruraux ou tout ce qui touche à la diversification agricole.

L' historique :

C'est en 1830 que la culture de l'oignon doux apparaît dans les Cévennes. A cette époque, dans les vallées encaissées, les terrasses aménagées par l'homme pour retenir la terre et créer des aires planes - les faïsses - sont destinées à la culture de l'arbre d'or, le mûrier.

Les feuilles de cet arbre sont l'unique nourriture du ver à soie et l'industrie textile bat son plein dans la région.

Quant à la nourriture quotidienne des cévenols, depuis des siècles, c'est la châtaigne dont les châtaigniers, appelés également arbres à pain, poussent naturellement sur tous les versants.

Pour les Cévenols, la culture de l'oignon c'est avoir une alternative à la châtaigne en hiver.

On essaiera de gagner encore sur la montagne pour aménager d'autres faïsses.

Puis dans les années cinquante, une autre histoire va se jouer : celle du progrès et de la découverte du nylon, qui va être fatale à l'aventure de la soie dans les Cévennes.

L'arrivée du fil synthétique entraînera la disparition des bas en soie, de l'élevage des vers et de la culture du mûrier.

Les faïsses, ainsi libérées, vont connaître une nouvelle jeunesse et être utilisées à la production de pommes - la reinette du Vigan -, des oignons et de pêches, en particulier dans la vallée de Taleyrac. En 1950, la culture de l'oignon dans les Cévennes est mieux connue. Une variété émerge, celle de l'oignon doux.

Elle s'y sent particulièrement bien sur cette terre à la géographie, à l'histoire et au caractère rude.

Des mutations variétales ont eu lieu depuis son introduction et les oignons que l'on récolte n'ont plus rien à voir avec les variétés d'origine.

Un travail de sélection de plans s'opère ; la récolte des graines, jalousement gardées dans les vallées pendant l'hiver, est réalisée avec soin.

De cette période charnière, quelques vallées vont se concentrer à la culture de cette plante potagère à la peau nacrée, la faire évoluer en qualité et atteindre l'oignon que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de "l'oignon doux des Cévennes", qui pourra désormais bénéficier d'une appellation d'origine contrôlée. Les communes du canton de Valleraugue sont classées dans cette aire. C'est une bonne décision qui réunira la production et l'agriculteur. Par ailleurs la Communauté de Communes de l'Aigoual a décidé de prendre la maîtrise d'ouvrage du bâtiment coopératif qui va se construire, et qui facilitera la commercialisation. C'est un projet important pour notre avenir, et qui démontre la solidarité de ces deux cantons.

L'oignon doux des Cévennes - travail des hommes

L'oignon doux des Cévennes est le travail des mains des hommes et femmes de ce pays Cévenol.

L'originalité et la nature des surfaces à cultiver, les faïsses, dont les superficies ne sont parfois pas supérieures à quelques centaines de mètres carrés ne per -

-mettent pas l'utilisation de machines modernes. Le travail se fait essentiellement à la main , surtout pour la plantation.

L'oignon doux des Cévennes a la peau nacrée et fine. Il est tendre et sa douceur si particulière en fait un oignon de bouche.

Cet ensemble de particularités vient de la nature du sol - mélange de granit et de schiste - mais aussi de son mode de culture. Les graines sélectionnées sont mises en terre sous abri - serre - jusqu'à l'obtention d'un plant d'une quinzaine de centimètres.

Les plants sont ensuite repiqués, à la main, en pleine terre au printemps. A la différence d'un oignon classique dont le bulbe pousse naturellement au dessus du sol, le bulbe de l'oignon doux des Cévennes pousse dans la terre. Il ne reçoit pas directement les rayons du soleil et ne subit pas les changements brutaux de température.

En revanche, il a besoin de fraîcheur et d'eau. L'irrigation est contrôlée en permanence. Mais cette eau ne doit pas rester dans le sol . Elle doit juste passer et c'est là qu'intervient ce mélange subtil de granit et de schiste qui filtre l'eau et ne retient que le strict nécessaire.

C'est aussi dans ce mélange savant que l'oignon doux des Cévennes puise les éléments indispensables à sa croissance et à son caractère. Il est arraché à la main, fin août en général, laissé sur la terre, quelques jours, pour être séché.

Il est ensuite ramassé, toujours à la main, avec ses fanes pour être stocké, dans des hangars ou anciennes magnaneries.

A partir de début septembre et au fur et à mesure des besoins, les oignons sont débarrassés de leurs fanes et de leur première peau, puis expédiés sur les marchés, après avoir été triés, calibrés. Ils seront offert à la vente jusqu'au mois d'avril.

Oignon et santé

La composition de l'oignon lui confère des qualités diététiques remarquables. C'est à la fois un aliment énergétique, de soutien et un aliment protecteur. Il a des vertus toniques digestives, diurétiques et reconstituantes. Il possède un pouvoir antibiotique.

C'est de plus un puissant antirhumatismal. Des observations scientifiques récentes ont confirmé les propriétés de l'oignon dans le traitement du diabète.

Il est riche en vitamine A, B, C, en fer, en soufre, phosphore, silice, en sels minéraux de sodium et de calcium.

On attribue à l'oignon, tout comme à l'ail, une action aphrodisiaque.

Sachez aussi que l'oignon doux des Cévennes, produit de qualité, ne fait pas pleurer les cuisinières et permet d'excellentes recettes. Et permet, ce qui est très important, de maintenir des agriculteurs au pays.

Notre Dame de la Rouvière

La filature du Mazel : des explications pour mieux comprendre la situation.

Elle est située dans la commune de Notre Dame de la Rouvière. C'est la seule filature ou couchaient et mangeaient les fileuses pendant la semaine. Les moyens de transport manquaient. Son effectif était de l'ordre de 120 personnes. Les fileuses arrivaient, la plupart à pied, le lundi matin, pour ne repartir que le samedi soir. On était loin des 35 heures...

Au cours des années qui ont suivi la fermeture de la filature, la charpente et la couverture de ce bâtiment se sont dégradées, à tel point, que le bâtiment n'était plus au sec, et le risque de le voir s'effondrer existait bien.

En souvenir de nos ancêtres, de ces fileuses qui ont passé une partie de leur vie dans cette filature, devions nous ne rien faire? Il fallait aussi réfléchir au maintien de ce patrimoine, au milieu de cette vallée de la soie, qui est très belle.

Le SIVOM de Valleraugue a voulu sauver cette filature. Nous ne le regrettons pas. Elle serait aujourd'hui en partie écroulée et nous en aurions une part de responsabilité.

Nous avons pu obtenir des aides importantes du Département, de la Région pour le réfection de la charpente et de la couverture. Nous aurions pu en rester là, mais la pression des pouvoirs publics en particulier, nous oriente sur la réhabilitation du bâtiment.

A la suite d'un colloque sur la soie des industriels soyeux français décident d'élaborer un projet dit « Eurochrysalide », de mise au point de l'ensemble de la filière technologique de la soie, afin de diversifier par la coopération internationale les sources d'approvisionnement en fil de soie et de contribuer à la restructuration et au développement économique régional. La Commission Européenne décide d'apporter son soutien.

Le monopole de fait de la Chine dans ce domaine représentait un danger constant pour la survie des activités françaises et européennes d'ennoblissement de la soie : Eurochrysalide a du déposer le bilan , malgré plusieurs tentatives de médiation restées vaines.

Actuellement , sous l'égide de Madame la Sous-Préfète du Vigan , une étude de programmation , concernant un lieu unique dédié à la filière textile a été lancée.

Cette étude a pour but de confirmer ou infirmer la validité de l'idée qui consisterait à aménager ces locaux et leurs abords en vue de créer à cet endroit une double activité, économique et touristique, à savoir :

- un lieu d'exposition de collections textiles régionales, anciennes ou actuelles.
- un lieu de vente pour les producteurs textiles gardois susceptibles d'être intéressés : Well, Cacharel, Eminence.

La Communauté de l'Aigoual en assurera la maîtrise d'ouvrage et elle sera financée à hauteur de 80% par nos co-financeurs habituels. Souhaitons que cette étude nous permette de réussir à revitaliser ce site exceptionnel et que cela apporte un plus à la Communauté.

L'électrification : travaux de renforcement et de mise en réseau discret.

Les deux Cantons de Trèves et Valleraugue ont déjà beaucoup réalisé pour ce qui concerne les renforcements partout où cela était nécessaire et pour les mises en réseaux discrets des lignes EDF et Télécom dans les bourgs centres. Heureusement, car les futurs statuts découlant de l'ouverture à la concurrence pour ces deux établissements (à vocation publique, il est bon de le rappeler) leur fait annoncer un désengagement financier de ce type d'opérations, entre aujourd'hui et 2006 .

Présentement, pour 2003 et 2004, la Communauté de l'Aigoual bénéficie encore de financements du Conseil Général et d'EDF pour les travaux d'électricité, tandis que le Conseil Général aide les Communes directement pour les réseaux de télécommunications.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux a été confiée au Syndicat mixte d'électrification du Gard présidé par Francis Cavalier-Bénezet .

Les opérations commandées par la Communauté, en étude ou réalisation, sont donc les suivantes :

Dourbies : Comeiras, Village, Roucabie, le Mas.

Lanuejols : Les Jasses, La Pergue.

Saint Sauveur Camprieu : Salle des fêtes, Tailladette, La Guisione.

Trèves : Combalbert.

Notre Dame de la Rouvière : Village, Le Fageas, La Bastide.

Saint André de Majencoules : Le Prat, Pont d'Hérault, Le Villaret, Sarrut, Le Rey.

Valleraugue : Molières, Taleyrac, La Clède, Le Cros, Village, Mas Méjean.

L'Esperou :Suppression des fils électriques aériens

Un nouveau contrat pour l'avenir des Zones de revitalisation rurale.

Les territoires ruraux nous donnent du souci quant à leur avenir.

Nous ne devons pas rester passifs, subir les chansons de grands bureaux d'études, de technocrates très éloignés du terrain, de directives européennes mal réfléchies et difficilement applicables.

Veillons à ne pas faire des déserts d'une partie de nos communes rurales. Des familles veulent continuer à vivre, à accueillir et montrer finalement la complémentarité des villes et du monde rural.

Responsables sur le bien départemental des Cantons de Trèves et Valleraugue, réunis en Communauté de Communes, mon collègue Martin DELORD et moi même, à partir de l'expérience que nous avons, venons de présenter un rapport au Département, et aux parlementaires qui voudront bien accepter de le relayer à l'Assemblée Nationale.

Nous souhaiterions qu'il soit pris en considération par le gouvernement, dans le projet en préparation en faveur du monde rural, à l'automne prochain.

Le Président du conseil Général , Damien Alary, très soucieux que des initiatives soient prises afin de lutter pour l'avenir des territoires ruraux a tenu à parrainer ce travail, et donc à présenter au Parlement un texte issu de ce document synthétique. Souhaitons que tout ou partie de ces propositions puisse être retenu à l'occasion du futur texte de loi tendant à améliorer le devenir du monde rural. Voici ce texte :

Une tendance générale existe aujourd'hui en direction d'une urbanisation des territoires et des modes de vie.

Un phénomène de désintérêt touche globalement les zones rurales et particulièrement les zones rurales de revitalisation (ZRR) , telles que définies par le décret n° 96-119 du 14/02/96 .

Si l'Etat et les Collectivités ne mettent pas en place les mesures adéquates pour enrayer ce phénomène, les communes rurales de ces zones en difficulté ne pourront bientôt plus croire en leur avenir .

Que deviendrait alors l'égalité des chances, des hommes, et des territoires .

Pourtant, le territoire rural n'est pas une entité abstraite dédiée uniquement à la récréation ou à la conservation, c'est un espace naturel qui est aussi un lieu de vie et d'activités.

Les Schémas de Services Collectifs, cadre de l'action publique pour les vingt ans à venir , ne les considèrent quasiment qu'à travers leur milieu naturel démontrant que les politiques françaises privilégient trop,aujourd'hui, une vision urbaine de la Société.

L'avenir du monde rural passe par une volonté nationale de maintenir la vie dans ces régions, de reconnaître l'espace rural et de mettre les moyens nécessaires au service de cette politique.

Maintenir la population en zone rurale n'est pas une utopie, ce doit être une réalité, car c'est un besoin, une nécessité et il est de l'intérêt de la nation, dans le cadre de l'Aménagement du Territoire, de maintenir une partie de la population dans les communes rurales. La politique qui consisterait à poursuivre l'installation de populations de plus en plus nombreuses en milieu urbain, en laissant continuer l'exode rural de ces zones à revitaliser finirait par coûter très cher , alors que des équipements en eau potable, électrification, assainissement, des écoles, des bâtiments à usage culturel ou sportif existent et ne demandent qu'à être plus utilisés.

Il faut donc un véritable plan pour favoriser un nouveau démarrage de l'économie rurale, étudié avec sagesse afin que sa finalité ne soit plus la rentabilité immédiate, mais la rentabilité humaine et sociale.

Cette politique rurale devra être analysée dans son détail pour restaurer une économie qui peut être créatrice d'emplois ; elle visera une meilleure occupation du territoire, et l'accueil des citadins pendant les périodes de loisirs.

Voici donc présenté un canevas pouvant servir de base à un projet de loi à destination des zones rurales les moins favorisées ayant pour ambition :

- de maintenir à terme une véritable continuité de services entre les différents territoires ainsi qu'une cohésion sociale entre ceux-ci.

- de garantir une égalité des différents territoires urbains, péri-urbains, ruraux, au regard de la politique de l'Etat et des collectivités locales.

Il est donc proposé, dans ce cadre, de créer un nouveau contrat en direction des territoires ruraux concernés par le décret n° 96 – 119 du 14/02/96 définissant les zones de revitalisations rurales.

Ce contrat, dont la philosophie observerait un parallélisme des formes avec les contrats de ville constituera le cadre par lequel l'Etat, les collectivités territoriales, Régions et Départements, les structures intercommunales à fiscalité propre, les communes et leurs partenaires s'engageront à mettre en œuvre de façon concertée une politique solidaire permettant de maintenir les populations actuelles et d'en accueillir de nouvelles.

Cet engagement ouvrira donc la porte au maintien, éventuellement à la création de services jugés aujourd'hui nécessaires et indispensables à l'existence de tout citoyen, dans les domaines :

- des communications
- de l'éducation
- de la sécurité

Revens

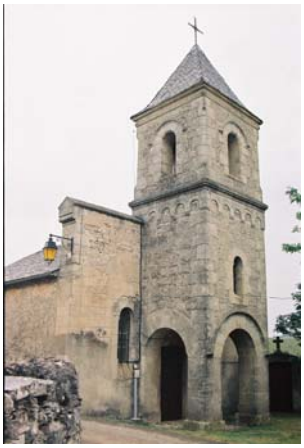

Les domaines du Développement économique, du Social et du Logement seront également abordés.

Cette ambition se positionne donc à l'inverse de la dévalorisation redoutée et parfois constatée qui menace les zones dites de « revitalisation rurale ».

1) Mise en place de contrats de revitalisation.

Ces futurs contrats de revitalisation comprendront une convention-cadre qui déterminera les objectifs du contrat et fixera :

- Les programmes d'action applicables ainsi que leurs délais de mise en œuvre

- Les participations financières des différents partenaires : Etat, Régions, Départements, Communautés de Communes, Communes, Etablissements Publics ou semi-publics.

- Les modalités de participation des habitants de la zone à l'évaluation de la politique engagée, ainsi que celle des Etablissements Publics ou semi-Publics.

- Le périmètre de contractualisation qui pourrait être défini par les échelons déconcentrés de l'Etat au terme d'une concertation étroite avec les collectivités territoriales et locales.

Ainsi sera affirmé sans ambages un véritable renforcement de l'action publique contre la dévalorisation des territoires concernés.

2) Pôle des collectivités territoriales et locales –L'Etat et la DGF

Les Conseils Régionaux et Généraux seront pleinement associés à l'ensemble du processus ainsi que les Communautés de Communes recouvrant tout ou partie du territoire concerné, chaque collectivité apportant une part de financement contractuelle.

A ce moment du propos, il est souhaitable que l'Etat accorde aux Communautés de Communes concernées et qui seront au cœur du dispositif, des moyens financiers réguliers à hauteur de ce qui est accordé aux regroupements urbains, telles les Communautés d'agglomération.

La Dotation Globale de Fonctionnement par habitant, versée par l'Etat à ces établissements publics de coopération intercommunale devrait donc être égale sur l'ensemble du territoire, au titre de l'égalité des chances.

3) Principe et guide de l'action

Un diagnostic relèvera les services absents ou menacés et appréciera la pertinence de leur maintien ou de leur création dans les domaines déjà cités :

- **Communications**
  - Service postal : distribution et accueil
  - Aménagement routier
  - Téléphonie filaire et mobile
  - Liaisons haut débit
- **Education**
  - Ecoles publiques
  - Centres de formation professionnelle
- **Sécurité**
  - Gendarmerie
  - Police
  - Pompiers

Chaque territoire devra donc être assuré de bénéficier après exécution du contrat :

- D'un service postal adapté
- D'un réseau routier amélioré et entretenu régulièrement
- De la couverture téléphonique filaire et mobile conformément à la loi 2001-595 du 19/06/2001.
- De la couverture Internet haut débit (ADSL si ce n'est la fibre optique)
- D'une couverture des risques de bon niveau assurée par des gendarmeries à l'échelon cantonal, ainsi que par la mise en œuvre du Schéma Départemental de Couverture des Risques signé par le Préfet et validé par le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- D'un réseau d'écoles publiques permettant la scolarisation des enfants à partir de 2 ans, excluant les regroupements pédagogiques qui comporteraient un transport des enfants d'une durée supérieure à une heure, aller-retour.
- De lieux de formations professionnelles délocalisés à partir des métropoles urbaines.

La convention cadre sera également l'occasion de rappeler les politiques existantes de la part de l'Etat, de la Ré-

gion, du Département, en direction des collectivités locales, à savoir :

- La politique sociale, conduite par les Départements, et qui s'applique à tous les habitants.
- Les aides à l'aménagement apportées aux collectivités locales par les Régions et Départements et qui pourront être orientées plus précisément vers les objectifs des contrats.
- La politique du logement, qui sera menée par l'Etat et le Département de la même façon, reprécisée à l'usage du territoire concerné dans la convention cadre.
- Le décret n° 96-695 du 7 Avril 1996 pris pour l'application de l'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale en faveur de l'emploi dans les zones de revitalisation rurale : il sera au cœur de l'action en direction des artisans, commerçants, entreprises concernés. Il pourra être corrigé au regard de la loi n°2000-1008 du 13/12/2000 (articles 86 – 87) relative à la solidarité et au renouvellement urbain au titre de l'égalité entre les citoyens des zones concernées.

Conclusion

En conclusion, ces mesures permettront à la solidarité de s'exercer pleinement dans une politique rurale plus ambitieuse à l'égard des zones les plus fragiles .

De plus, elles auront pour effet de ne pas créer un désert dans une partie importante du territoire et elles redonneront confiance aux habitants de ces territoires qui souhaitent être considérés comme des citoyens à part entière, prêts à accueillir ceux pour lesquels ces territoires sont pleins d'attraits.

Le ski club Mont-Aigoual

La saison 2002/2003 a été particulièrement bien remplie . Le très bon enneigement a permis le déroulement d'une saison pratiquement normale , malgré une courte période en Janvier au cours de laquelle il a fallu enneiger manuellement.

Le nombre d'adhérents a ainsi été en nette hausse à l'issue de cette saison , il a été presque égal à celui des années de très bon enneigement.

On a pu dénombrer une quarantaine de sorties d'initiation ou d'entraînement et une vingtaine de déplacements hors comité : Jura , Savoie , Dauphiné , Auvergne , Mont-Blanc , Vosges , Pyrénées. Au Marathon de Bessans et à la Foulée Blanche , on a noté 20 à 25 participants du Ski Club , ce qui a bien représenté le massif de l'Aigoual ; il faut souligner les bons résultats de Paul Lecomte et Gilles Metge.

Insistons sur l'apport pédagogique du club avec les Sorties Jeunes , encadrées par des animateurs bénévoles , les Sorties Découvertes destinées à faire connaître les activités du club et les Sorties Ecoles organisées en partenariat avec le foyer de ski de fond.

Les Traces Blanches , organisées depuis 11 ans par le Ski club , ont accueilli une centaine de coureurs dans une ambiance très conviviale tout comme les Journées sportives des 28 Décembre , 4 et 5 Janvier.

Cet été , le club s'apprête à organiser le 13 Juillet le premier Trail du Mont-Aigoual , course à pied de pleine nature sur 36 kms à travers les grands espaces de l'Aigoual.

En conclusion , on pourrait dire que cette saison a apporté son lot de satisfactions à tous points de vue ; il reste à souhaiter que les hivers futurs soient aussi enneigés , permettant ainsi de développer encore plus et mieux nos activités.

Le secrétaire du Club , Jean-Luc Pialot.

Motion votée par les représentants de la Communauté de l'Aigoual, relative au déneigement des voies communales des neuf Communes la composant.

Les délégués de la Communauté de l'Aigoual ont été amenés , d'une façon unanime, à voter une motion à l'adresse de Madame la Sous-Préfète, de Monsieur Durru, Directeur de l'Equipement, de Monsieur Damien Alary, Président du C.G, et de Monsieur Jean Dena, Vice-président délégué aux Echanges : devant le mécontentement et l'inquiétude des habitants de l'Aigoual et de leurs élus, quant à la qualité du déneigement des routes, il a semblé pertinent de provoquer une réflexion sur ce sujet crucial, de manière que l'hiver prochain se déroule dans de meilleures conditions de déneigement.

Nous vous en présentons le texte, en précisant que la donne risque de changer rapidement, le gouvernement envisageant de transférer rapidement les services de la DDE au Conseil Général, dans le cadre de sa nouvelle loi de décentralisation : nous en reparlerons, l'urgence étant de pouvoir circuler correctement l'hiver prochain, avec du personnel respecté et du matériel mieux utilisé.

Voici donc le texte :

Les membres du Conseil Communautaire, réunis à l'Espérou le 14 décembre 2002, réagissant à la volonté exprimée par la DDE de ne plus assurer à terme le déneigement et le salage des voies communales, et donc de rendre cette responsabilité aux Communes, voire aux Communautés de Communes, expriment unanimement les points de vue suivants : Les Communes et la Communauté concernées ne sont à ce jour pas équipées du matériel nécessaire, conforme aux normes, et n'ont pas les moyens financiers pour s'équiper d'engins très coûteux, sans soutien extérieur.

Elles n'ont pas non plus à ce jour le personnel qualifié, titulaire des autorisations de conduite de tels engins.

Les membres du Conseil trouvent anormal de laisser au repos les engins de la DDE, engins financés par le Conseil Général, et de devoir investir en double, dans du matériel identique ; ils rappellent que l'importance du matériel nécessaire sur le Massif de l'Aigoual ne peut se comparer à celle du matériel nécessaire ailleurs, dans la plupart des cas.

Ils demandent donc que soit engagée au niveau du Conseil Général, de la DDE, et de la Communauté de l'Aigoual, une concertation qui tienne compte de la spécificité de ce Sommet et de ses Habitants. Cette concertation devrait se conclure par des mesures adoptées conjointement et qui garantiraient :

- une circulation hivernale aisée des Habitants et Visiteurs de ce territoire, sans risque d'isolement.

- la mise à disposition pour cette mission, des moyens humains, techniques et financiers nécessaires, en liaison avec les possibilités de chaque Collectivité ou Administration.

Dans le prochain numéro,

Il sera intéressant que s'expriment les Municipalités, et d'autres Associations qui travaillent sur le périmètre de la Communauté, afin que chacune puisse se faire mieux connaître et présenter ses attentes relatives à la Communauté.

Seront également présentées d'autres filières économiques (les filières brebis , lait et viande, l'économie liée au tourisme , la diversité de l'artisanat et du commerce…) et bien sûr, nous ferons le point sur les différents projets en cours de réalisation.

A bientôt, donc
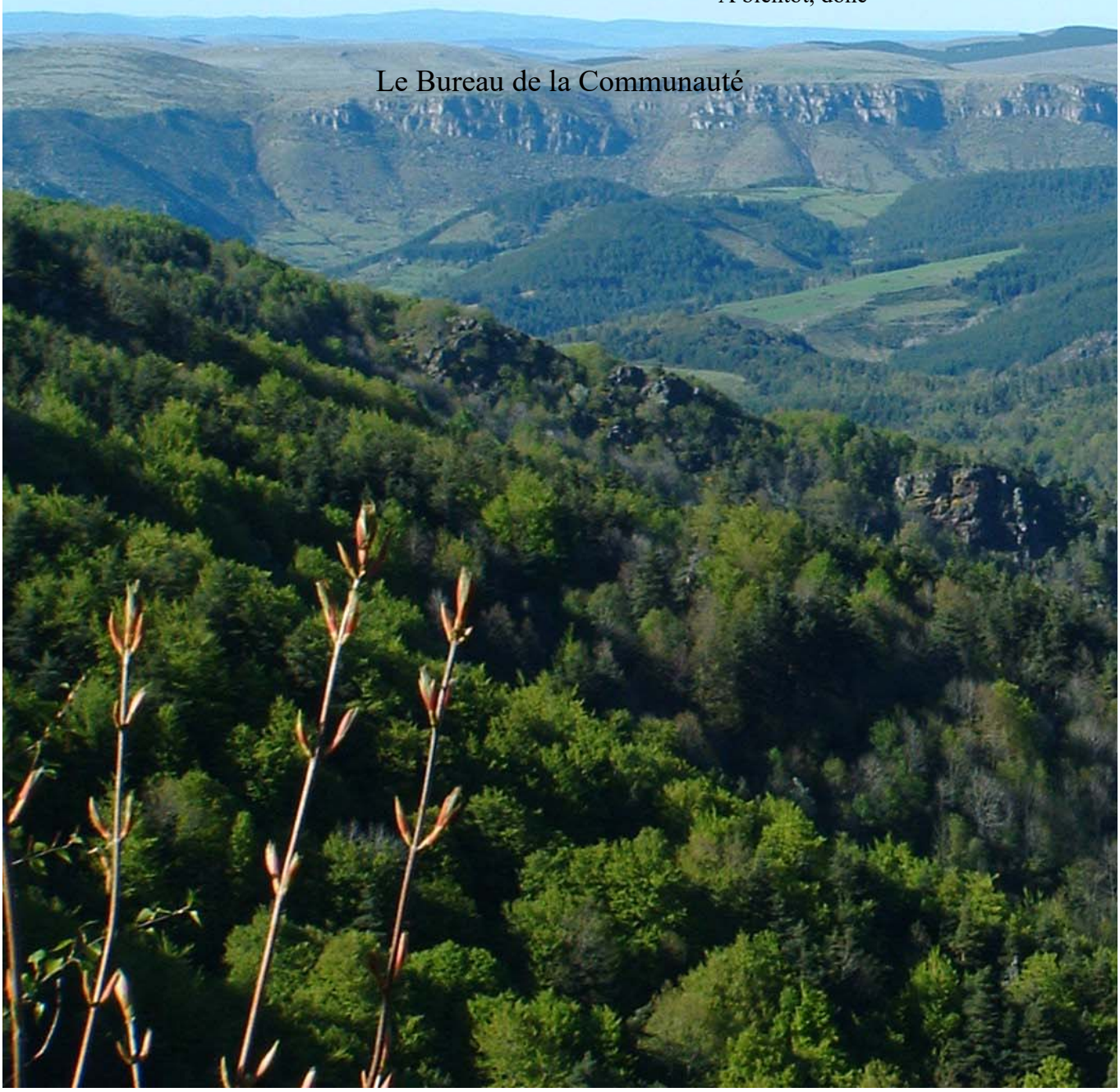
Le Bureau de la Communauté